

ARRETE DU MAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Sur une partie de la Place des Halles

Le Maire de la Commune de Rochefort-en-Terre,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions au Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise VÉZIE du 17 janvier 2023

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion des travaux d'enfouissement de câble basse tension au 6 place des Halles

ARRETE

Article 1 : A compter du 13 février 2023 et jusqu'au 17 février 2023 inclus, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Place des Halles telle que matérialisée sur le plan joint

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : MM. le Maire de Rochefort-en-Terre, le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Rochefort-en-Terre et le Garde-Champêtre municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera affiché sur les lieux habituels.

Ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Chef du Corps des Sapeurs Pompiers – Rochefort-en-Terre
- Monsieur le Garde Champêtre Municipal

Fait à Rochefort-en-Terre, le 23 janvier 2023

Pour Le Maire,
Guy CADORET

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Rochefort-en-Terre, Morbihan. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE ROCHEFORT-EN-TERRE' and 'MORBIHAN'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Cadoret'.